

Écrire à Port-Gabon en 1862

Laurent VEGLIO

" PIÈCE DU MOIS " DU 2 MARS 2024



Lettre acheminée à bord du steamer britannique Armenian : départ de Liverpool le 24 décembre 1862, arrivée à Bonny (golfe de Guinée) le 25 janvier 1863.

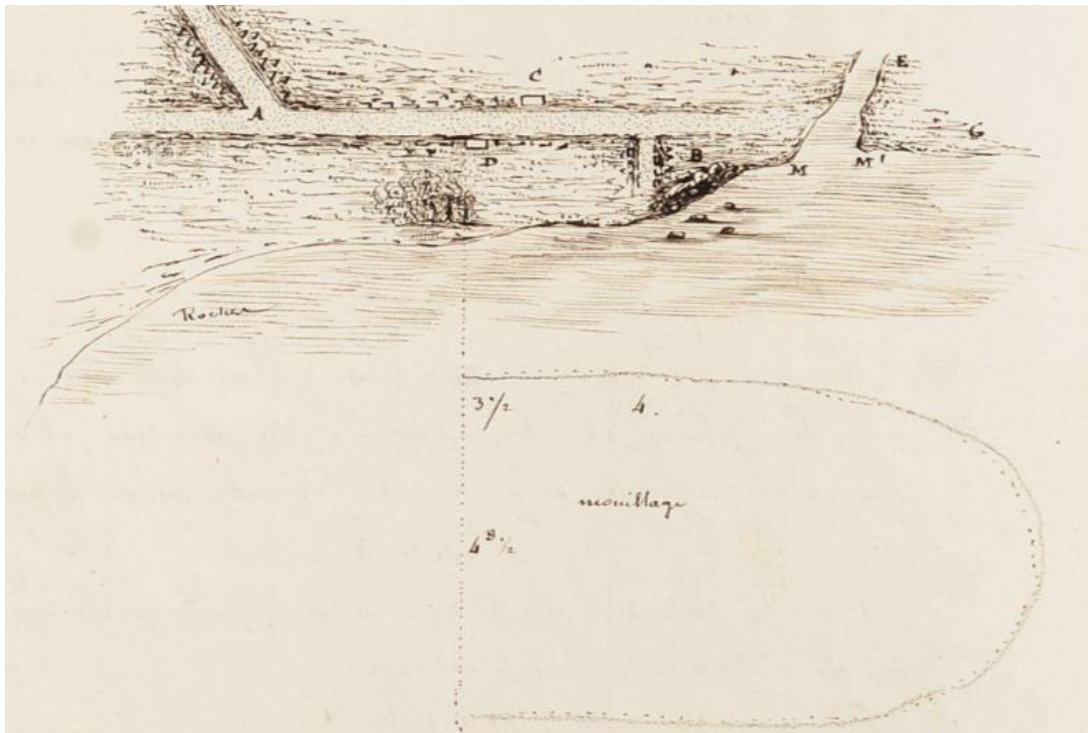
Le destinataire : né dans le Tarn-et-Garonne en 1839, Léopold Fournier est entré à l'École navale en 1856. D'abord affecté à la Division navale des Antilles et du golfe du Mexique, il a reçu, en septembre 1862, ordre d'embarquer à bord de *L'Étoile* pour cette nouvelle destination africaine. À l'issue d'une carrière qui lui fera sillonner toutes les mers du globe, de la Méditerranée aux mers de Chine et du Japon, Léopold Fournier sera nommé contre-amiral en 1894.

La destination : longtemps rattaché au gouvernement du Sénégal, puis à celui de l'île de Gorée, « l'établissement français du Gabon » - appellation officielle - est placé sous l'autorité du Commandant de la Division navale des côtes occidentales de l'Afrique et acquiert, à partir du 1^{er} janvier 1860, une autonomie de plus en plus grande. C'est pour obtempérer à une dépêche du 21 juin 1862, émanant du ministre de la Marine et des colonies, que le Commandant supérieur de la Côte-d'Or et du Gabon prend, le 7 août suivant, un arrêté portant création d'un bureau de poste.

L'acheminement : le courrier destiné au Gabon est désormais transmis en dépêche close via Calais ou le Havre pour un embarquement à Liverpool sur les paquebots-poste de l'*African Steam Ship Co* jusqu'à Bonny, puis un débarquement à Fernando-Po par une ligne annexe : l'expéditeur de cette missive est bien au fait de ces nouvelles dispositions puisqu'il le précise en bas en gauche de la suscription de l'enveloppe. À Fernando-Po, c'est alors un navire de la division navale, assurant la liaison régulière entre l'île espagnole et l'établissement français du Gabon, qui en prend livraison.

Le tarif : depuis la publication de la circulaire n° 255 dans le Bulletin mensuel des postes de juillet 1862, le courrier pour le Gabon empruntant la voie des paquebots britanniques et acheminé en dépêche close est affranchi à 50 et non plus à 80 centimes. Ces dispositions étaient déjà appliquées depuis plusieurs années pour certaines autres colonies françaises, ici il s'agit d'une lettre du deuxième échelon de poids : elle est logiquement affranchie à 1 franc.

« **Port-Gabon** » : la présentation de cette lettre est alors l'occasion, pour le confrencier, de s'appuyer sur un échantillon d'une dizaine de relevés, plans et cartes extraits des séries 40 COL et 18 DFC des Archives nationales d'Outre-mer d'Aix-en-Provence afin d'illustrer l'évolution de « l'Établissement français du Gabon » durant ses deux premières décennies d'existence.



*Le site sur lequel sera érigé le premier fortin français (Fort-d'Aumale) : il est concédé par un traité signé le 8 mars 1842 entre le « roi Louis » et le capitaine de corvette Bouët-Willaumez.
(croquis annexé au traité, ANOM/40COL/437)*